

→ DÉPOSER SES DÉCHETS À PROXIMITÉ DES BACS DE COLLECTE EST-IL PASSIBLE D'UNE AMENDE ?

Oui. Tout déchet déposé à côté des bacs de collecte (sacs, recyclables, déchet électrique...) est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amendes et de poursuites judiciaires.

→ QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX, ÉLECTRIQUES, TOXIQUES ?

DECHETERIE

Il n'y a pas de changement. Les déchets de jardin, électriques, toxiques, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier, les lampes et néons, les piles et batteries, les plastiques et cartons volumineux... sont destinés aux déchèteries, avant d'être acheminés vers des centres de traitement spécialisés afin qu'ils soient valorisés, recyclés, dépollués... Il ne faut donc pas les déposer dans les bacs et à proximité des bacs. Les 4 déchèteries du territoire sont en **accès gratuit pour les particuliers**, voici les plus proches de votre domicile :

- > **Puy-Guillaume** : ZI de l'Étang et de l'Ache, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- > **St-Rémy-sur-Durolle** : lieu-dit les Moulins des Goyons, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- > **Thiers** : ZI de Matussière, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h (de novembre à avril), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (de mai à octobre)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en partenariat avec Actyroles-Thiers, TDM propose des collectes gratuites des encombrants au domicile des usagers.

Informations sur :
www.cctdm.fr
04 73 80 26 60



Pour retrouver toutes les consignes de tri et les astuces pour réduire les déchets, consultez le guide des déchets de TDM, joint à ce dépliant. ↓



Thiers Dore et Montagne L'INTERCO

Informations :
Service déchets ménagers de Thiers Dore et Montagne
04 73 53 93 08
accueil.dechets@cctdm.fr
www.cctdm.fr

La collecte des déchets ménagers évolue sur St-Victor Montvianeix !

ADOPTONS LES BONNES HABITUDES !



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met à votre disposition des bacs de regroupement (grand volume), à proximité de votre domicile, pour la collecte des papiers, de tous les emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) et la collecte des ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux).

À compter du 1^{er} janvier 2022, merci de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune.
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux.



Thiers Dore et Montagne L'INTERCO



→ DES BACS DE REGROUPEMENT, POURQUOI ?

- > Supprimer les contraintes liées à l'entretien, au stockage et à la sortie des bacs individuels
- > Améliorer l'esthétique et la salubrité tout en réduisant les nuisances liées au passage du camion
- > Maîtriser les coûts du service en réalisant des économies de fonctionnement

→ QU'EST-CE QUI CHANGE ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, merci de ne plus présenter vos bacs individuels à la collecte. Merci de vous rendre aux bacs de regroupement et de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans le bac à couvercle jaune
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux

OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS SUR ST-VICTOR MONTVIANEIX ?

- 📍 Le Bourg (proximité cimetièrre)
- 📍 Lieu-dit La Trappe : proximité colonne à verre
- 📍 Lieu-dit Le lac : entrée du hameau
- 📍 Lieu-dit Monnat : carrefour chemin en terre et D43
- 📍 Lieu-dit Moulin Rodier : carrefour route du lieu-dit et D201
- 📍 Lieu-dit Rodier : carrefour route de Rodier dans le hameau

Avec ce nouveau mode de collecte, vous avez accès à tout moment aux bacs de regroupement, sans attendre le jour de collecte.

- 📍 Lieu-dit Duzelier : proximité transformateur
- 📍 Lieux-dits Croix Vielle, Croix Nicole : carrefour de la Croix Nicole et D220A
- 📍 Lieux-dits les Etivaux, Les Roux : bord D201A
- 📍 Lieu-dit Toïnon : proximité poteau EDF
- 📍 Lieu-dit Piteliet : proximité colonne à verre
- 📍 Lieu-dit Chossière : proximité four à charbon de bois
- 📍 Lieu-dit Philibin, Robinots, Plantade, Thue : carrefour D113 et D328
- 📍 Lieu-dit Dassaud : entrée du village, au bord de la D113
- 📍 Lieu-dit Tournaire : carrefour chemin en terre et D113
- 📍 Lieu-dit Mazellier : proximité boîtes aux lettres
- 📍 Lieu-dit Reviron : proximité croix, au bord de la D43
- 📍 Lieux-dits Bancherel, Planche Ferrand, Moulin Champhygne, Ferrand, Les Bouches, Moulin Molière : carrefour route de Bancherel et route du Moulin Molière
- 📍 Lieu-dit Fagot Marnat : proximité colonne à verre
- 📍 Lieu-dit Bois Blanchet, Gourdol : carrefour piste de Randier et route du Bois Blanchet
- 📍 Lieu-dit Randier : dans village
- 📍 Lieu-dit L'Étang
- 📍 Lieu-dit L'Anglade : dans village
- 📍 Lieux-dits Le Chataîgnier, Les Cerisiers, Les Garennes, La Boutière : proximité panneau Les Cerisiers
- 📍 Lieux-dits Le Mas et Chauchat : proximité transformateur
- 📍 Lieux-dits Le Gas, La Goutte : carrefour route des deux lieux-dits
- 📍 Lieu-dit Les Currins : carrefour D43 et chemin des Currins
- 📍 Lieu-dit l'Haricot : carrefour route du lieu-dit et D64



- 📍 Lieux-dits La Vachie, Sarrey : bord de la D64
- 📍 Lieu-dit Montvianeix, Rigaud, Le Bost
- 📍 Lieu-dit Fagot : carrefour D64 et route de Barnerias
- 📍 Lieux-dits Ligonet, La Virade, Moulin Arthur : au bord de la D43
- 📍 Lieu-dit La Chomette : au bord de la D43

Retrouvez aussi la localisation de tous les points de collecte, Commune par Commune, sur www.cctdm.fr

ADOPTONS LES BONS GESTES !



Il ne faut pas déposer de verre (qui doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet), de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux, déchets plastique ou carton volumineux...) dans les bacs.



QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES BACS ?

- > Les ordures ménagères résiduelles sont triées mécaniquement puis valorisées en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisées biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides.
- > Les emballages recyclables sont triés par matière (plastique, carton...), mis en balle puis expédiés vers des usines de recyclage.

COMMENT TRIER DANS LES BACS DE REGROUPEMENT ?

- > Les bacs à couvercle jaune accueillent tous les papiers et 100% des emballages : carton (briques, cartonnettes, boîtes...), plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...), métal (boîtes, conserves, aérosols, cannettes, capsules, couvercles...).

*Attention aux déchets volumineux comme les gros cartons, à conserver et porter en déchèterie plutôt que de les jeter dans les bacs.

- > Les bacs à couvercle bordeaux accueillent les ordures ménagères (articles d'hygiène souillés, vaisselle et faïence cassée en petite quantité, objets en plastique de petite taille), bien fermées dans des sacs.

*Pensez au compostage pour les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes.



QUE FAIRE SI LES BACS SONT PLEINS ?

La Communauté de communes assure des tournées de collecte des bacs chaque semaine pour les ordures ménagères, tous les quinze jours pour les emballages recyclables. Si les bacs sont pleins, merci de vous rendre à un autre point de collecte. Pour les connaître, consultez la liste dans ce document ou rendez-vous sur www.cctdm.fr pour localiser les nombreux points de collecte à proximité de votre domicile, sur votre Commune.